

COMPTE – RENDU

COMITE SYNDICAL – 7 Février 2023

L'an deux-mille-vingt-et-trois, le sept février à 10h30, les délégués du comité syndical du SBeMS, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire organisée à la salle de réunion du SBeMS à STE SUZANNE-ET-CHAMMES, sous la présidence d'Adélaïde DEJARDIN, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Françoise PORTIER, Alain BARILLER, Michel DURAND, Adélaïde DEJARDIN, Philippe WAROT, Jean-Pierre AUBIN (Suppléant d'Emile TATIN), Franck LEGEAY, Paul LAMBERT, Jérémy BERTREL, Jérôme GASNIER, Benoit RAGAIGNE, Thierry HOMET, Bernard BOUVET, Maurice DULUARD, Hugues BOMBLED (Suppléant de Stéphane BRUNET).

Etaient excusés : Jean-Luc LANDELLE, Jean-Claude BREHIN, Laurence BATAILLE, Nicolas RENOUE.

Etaient absents : Christophe FREUSLON, Anthony VEILLARD.

Assistaient également à la réunion :

Cécilia ANDRE, Xavier SEIGNEURET et Paul CEZARD : Techniciens rivières du SBeMS

Aurélie DENIAU : Secrétaire du SBeMS.

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 17/11/2022
- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- Ouverture de crédits en investissement avant le vote du BP 2023
- Programme de travaux pour 2023
- Questions diverses

APPROBATION DU PV DU 17/11/2022

Les délégués approuvent le PV du comité syndical du 17 novembre 2022 à l'unanimité.

Points évoqués lors du comité syndical du 17/11/2022 :

- > *Approbation du PV du 28/06/2022*
- > *DM n°1*
- > *Avenant n°1 – Aménagement Bas Ecuret*
- > *Contribution des EPCI pour 2023*

- > Adhésion contrat groupe du CDG 53
- > Renouvellement de la ligne de trésorerie
- > Point sur les travaux 2022
- > Point DIG Etude bilan Taude Erve aval Treulon Bouchardière Rau de Parcé
- > Engagement du SBEMS pour l'Etude de géographie des risques et analyse juridique PI
- > Questions diverses

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Mme La Présidente présente le Rapport d'orientation budgétaire 2023.

1- Contexte

Le présent rapport s'inscrit dans les dispositions introduites par l'article 107 de la loi NOTRe venues modifier l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour préciser les éléments nécessaires à la tenue du débat sur les orientations budgétaires, ainsi que les nouvelles règles introduites par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018.

Conformément à ces textes, il fait état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette, de la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel, de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que de l'évolution du financement annuel.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires (ROB) fait l'objet d'une présentation en comité syndical, d'un débat et d'un vote acté par une délibération.

Cette dernière ainsi que le ROB sont transmis au représentant de l'Etat, aux collectivités adhérentes et publiés.

2- Situation financière du Syndicat

Le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS) est aujourd'hui la résultante de quatre anciens syndicats préexistants (Syndicat de bassin de l'Erve, de la Vaige, de la Taude et de l'Erve aval et du Treulon).

Il en résulte que le SBEMS a repris le passif et l'actif des anciens syndicats cités ci-dessus.

La reprise des résultats (2018) à la création du syndicat est la suivante :

RESULTAT DE CLOTURE 2018	SB ERVE	SB VAIGE	SB TAUDE	SB ERVE aval/ TREULON	Total
INVESTISSEMENT	-134 795,51	-230 381,78	-36 120,35	16 839,39	- 384 458,55
FONCTIONNEMENT	72 470,51	258 223,58	43 459,51	132 393,75	506 547,35

Reprise des résultats :

RESULTAT DE CLOTURE	2018 <i>Cumul des 4 SB</i>	2019	2020	2021	2022 <i>provisoire</i>
INVESTISSEMENT	- 384 458,55	- 199 317,71	- 379 432,29	- 268 714,69	- 214 993,72
FONCTIONNEMENT	506 547,35	256 783,20	391 161,52	160 652,14	44 605,39

Budgets 2019, 2020, 2021 et 2022 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2019	685 883,12 €	685 883,12 €	1 582 537,61 €	1 582 537,61 €
2020	795 547,49 €	795 547,49 €	1 856 583,20 €	1 856 583,20 €
2021	668 954,23 €	668 954,23 €	1 456 092,29 €	1 456 092,29 €
2022	603 164,00 €	603 164,00 €	1 194 000,00 €	1 194 000,00 €

3- Recettes

3-1 Etat des lieux des recettes

Les recettes du Syndicat sont constituées par :

- Les subventions : Agence de l'eau Loire Bretagne (50%), Conseil Départemental (20%), Conseil Régional (10%). (Taux moyen de subvention ≈ 73%)
- Les cotisations des EPCI-FP

Il est rappelé que les conditions d'attribution des aides et leur versement sont variables suivant les organismes financeurs et le type d'opération.

Les clés de répartition EPCI-FP membres, intégrées à la section de fonctionnement, sont les suivantes :

- 50 % : part de surface du syndicat
- 50 % : habitant

EPCI adhérentes	Clé répartition %	Contributions 2019	Contributions 2020	Contributions 2021	Contributions 2022
CC du Pays Sabolien	38,2	114 600€	114 600€	116 892 €	118 060,92 €
CC du Pays de Meslay-Grez	30,7	92 100€	92 100€	93 942 €	94 881,42 €
CC des Coëvrons	25,6	76 800 €	76 800 €	78 336 €	79 119,36 €
CC Loué-Brûlon-Noyen	5,4	16 200 €	16 200 €	16 524 €	16 689,24 €
CC Champagne Conlinoise Pays Sillé	0,1	300 €	300 €	306 €	309,06€
		300 000 €	300 000 €	306 000 €	309 060,00 €

Ces cotisations, intégrées à la section de fonctionnement, permettent de couvrir une partie des dépenses du Syndicat (le reste provenant des subventions), notamment en ce qui concerne l'ingénierie technique, administrative et financière apportée à ses membres pour l'exercice des compétences qui leur sont dévolues en matière de gestion des cours d'eau, mais aussi pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations pour le compte des adhérents. Les opérations menées au profit de tiers, publics ou privés sont assumées en intégralité par ces derniers.

3-2 Recettes prévisionnelles 2023

Les participations des EPCI seront les suivantes (Délibération du 17/11/2022) :

EPCI adhérentes	Clé répartition %	Contributions 2023 (+ 4 %)	
CC du Pays Sabolien	38,2	122 783,36 €	+ 4 722,44 €
CC du Pays de Meslay-Grez	30,7	98 676,68 €	+ 3 795,26 €
CC des Coëvrons	25,6	82 284,13 €	+ 3 164,77 €
CC Loué-Brûlon-Noyen	5,4	17 356,81 €	+ 667,57 €
CC Champagne Conlinoise Pays Sillé	0,1	321,42 €	+ 12,36 €
		321 422,40 €	+ 12 362,40 €

4- Dépenses

4-1 Etat des lieux des dépenses

	DEPENSES			RECETTES		Résultats provisoires
	Prévisionnelles	Réalisées (au 31/12/2022)	RAR	Réalisées	RAR	
Investissement	1 194 000,00 €	950 045,44	212 190,00	735 051,72	285 300,00	- 214 993,72
Fonctionnement	603 164,00 €	461 801,21		506 406,60		44 605,39

4-2 Etat de la dette

Date échéance	Capital restant dû	Intérêts dus	Amortissement	Montant échéance
2022	107 739,56	817,51	14 577,06	15 394,57
2023	93 162,50	644,91	12 850,00	13 494,91
2024	80 312,50	551,10	12 850,00	13 401,10
2025	67 462,50	457,30	12 850,00	13 307,30
2026	54 612,50	363,50	12 850,00	13 213,50
2027	41 762,50	269,69	12 850,00	13 119,69
2028	28 912,50	175,89	12 850,00	13 025,89
2029	16 062,50	82,08	12 850,00	12 932,08
2030	3 212,50	5,86	3 212,50	3 218,36
		3 367,84	107 739,56	

L'emprunt en cours correspond au prêt souscrit auprès du Crédit mutuel pour les travaux de rénovation des futurs locaux du SBEMS pour un montant de 128 500 euros sur 10 ans.

Le taux d'intérêts est de 0,73 % (taux fixe). Le remboursement se fera donc en 40 trimestrialités de 3 212,50 euros.

4-3 Dépenses prévisionnelles 2023

Suite à l'aménagement dans les nouveaux locaux, il est nécessaire de prévoir la charge des frais de fonctionnement (eau, assainissement, électricité, chauffage, ...).

		2022	2023
Investissement	Matériels informatiques	1 000	1 000
	Logiciels divers	3 500	3 500
	Outillage et investissement divers	2 000	2 000
Fonctionnement	Locaux SBEMS	8 000	10 000
	Agents	27 000	29 000

L'année 2023 correspond à la 3^e année de travaux dans le cadre du CT'Eau Sarthe aval soit la fin de la 1^{re} tranche du CT'Eau. Le programme d'actions sur les bassins de la Taude, de l'Erve aval, du Treulon, de la Bouchardière et du Rau de Parcé devrait démarrer en 2023.

Présentation du programme prévisionnel de travaux 2023

> Bassin versant Erve aval et Treulon

Suppression du barrage de l'Eglinière (ST DENIS D'ORQUES)	3 600 € TTC
Seuil de franchissement et recharge (ST DENIS D'ORQUES)	30 000 € TTC
Suppression du barrage de Bellevue (COSSE EN CHAMPAGNE)	8 400 € TTC
Reméandrage sur 350 ml (BANNES) <i>à confirmer par étude</i>	54 000 € TTC
Etude – Bourg de COSSE	30 000 € TTC
Etude – Bourg de BANNES	11 292 € TTC

+ Reprise sur travaux 2022

Mère Fontaine : arasement vannes de décharges	3 000 € TTC
Déversoir Bas Ecuret : en attente visite OFB pour conformité	?

> Bassin versant de la Taude

Remplacement busage par passerelle (BOUERE)	12 000 € TTC
Aménagement du plan d'eau de GREZ	60 000 € TTC

> Bassin versant de la Bouchardière

Etude plan d'eau de la Bouchardière et Vanne du Moulin de Juigné 26 400 € TTC

> Bassin versant de la Vaige

RAR 2022 : Etude Plan d'eau de VAIGES (démarrage mi-février) 29 520 € TTC

Continuité écologique : Clapet du Buisson (BOUESSAY)
Continuité écologique : Seuil Aiguillonnière (SABLE)
Continuité écologique : +1 autre si budget le permet
2 Ouvrages à aménager sur le Vassé
Suivi des indicateurs
Entretien / Plantes envahissantes / embâcles

120 000 € TTC

> Bassin versant de l'Erve

Etude sur ouvrages sans droit d'eau (*selon avancement DDT*)
Bourg de ST PIERRE SUR ERVE
Clapet du Puits (VAL DU MAINE)
Continuité écologique (*si accord*)
Travaux sur ruisseaux :
↳ Grilmont, Merdereau, Langrotte, Erve amont
Suivi des indicateurs
Entretien / Plantes envahissantes / Embâcles

125 000 € TTC

> Bassin versant de la Voutonne

Suppression d'ouvrages et franchissabilité d'un seuil 27 600 € TTC
Renaturation de cours d'eau (recharges, ...) 160 350 € TTC
Restauration de frayère 9 600 € TTC

> Bassin versant de l'Orthe – Vaudelle – Merdereau

Conventionnement avec la 3C (prestation de services)
Renaturation de l'Orthe (Chantier vitrine)
Recharges granulométriques, Abreuvoirs et Passage à gué
Coût estimé = 20 000 euros

> Territoire du SBeMS

Etude inondabilité 100 000 € TTC

> Offre pédagogique

Les animations ont débuté fin janvier.

Thèmes abordés :

- Le grand cycle de l'eau (et le petit cycle)
- La notion de bassin versant et du parcours de l'eau
- L'anatomie des poissons et des écrevisses
- Où vivent les poissons ?
- Le cycle de vie de la libellule et des grenouilles
- La chaîne alimentaire

BV	Communes	Ecoles	Niveaux	Nb élèves	1 ^{re} animation	2 ^e animation
Bouchardière	JUIGNE SUR SARTHE	Ecole Sacré-Cœur	CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2	15	27/01/23 (M)	05/05/23 (M)
Erve aval	SABLE SUR SARTHE	Ecole Alain Bourgeteau	CP-CE1	22	03/02/23 (M)	16/05/23 (M)
			CE1 – CE2	25	03/02/23 (AM)	16/05/23 (AM)
Taude	SOUVIGNE SUR SARTHE	Ecole Val de Taude	CP – CE1 – CE2	25	09/02/23 (M)	04/05/23 (M)
Erve amont	TORCE VIVIERS	Ecole du Verger	CE2 – CM1 – CM2	16	03/03/23 (M)	<i>A définir</i>
Treulon	BRULON	Ecole Notre Dame	CP – CE1	14	06/03/23 (M)	15/05/23 (AM)
			CE2 – CM1 – CM2	20	06/03/23 (AM)	15/05/23 (M)
	VIRE EN CHAMPAGNE	Ecole de Viré	CP – CE1 – CE2	19	31/01/23 (AM)	<i>A définir</i>
Affluent de la Sarthe	SABLE SUR SARTHE	Ecole St Exupéry	CM1 – CM2	20	24/03/23 (M)	<i>A définir</i>
			CE1	15	23/03/23 (M)	<i>A définir</i>

> Animations grand public

Date	Horaires	Communes	Thème	Inscription
07/07/2023	14h00 – 16h30	SABLE SUR SARTHE (Parc du Château)	La Vaige, vers un bon état du cours d'eau	Paul CEZARD 07 50 92 89 85 paul.cezard@sbems.fr
13/07/2023	14h00 – 16h30	SAULGES	Au fil de l'eau dans la Vallée de l'Erve	
21/07/2023	14h00 – 16h30	LA BAZOUGE DE CHEMERE	Vers un bon état écologique de la Vaige	

Le programme prévisionnel de travaux pour 2023 (sous réserve de signatures des conventions) est présenté ci-dessous.

PREVISION TRAVAUX 2023 - SBEMS (V2)

2023	<u>Territoire du SBeMS</u>	<u>ERVE</u>	<u>VAIGE</u>	<u>TAUDE / BARAIZE / VOUTONNE RAU DE PARCE</u>	<u>ERVE AVAL / TREULON / BOUCHARDIERE</u>
CONTINUITE		Ouvrage sur ruisseau } 7 325 Continuité selon accord	Seuil sur le Vassé (Beaumont) } Clapet du Buisson (Bouessay) } 37 000 Aiguillonnière (Sablé)	Remplacement busage (Bouère) 12 000 Plan d'eau (Greze) 60 000 Continuité Voutonne 27 600	Suppression Bge Eglinière (SDO) 3 600 Seuil franchissement + recharges (SDO) 30 000 Suppression Bge Bellevue (Cossé) 8 400
ETUDES		Suppression ouvrage irrégulier 7 500 Etudes Bourg St Pierre + Clapet du Puits 17 000			Bourg Cossé + Bourg Bannes 41 292 Moulin Juigné + PE Bouchardière 26 400
RESTAURATION HYDROMORPHO.		Rest ruisseaux Têtes BV 80 000	Rest ruisseaux + secteur suite à tvx continuité 75 000	Rest Voutonne 160 350 Rest frayère 9 600	Reméandrage Treulon 350 ml 54 000
SUIVI	Indicateurs 6 000				
ENTRETIEN / EMB. PLANTES ENV.		Entretien Vert Avenir 10 175	Embâcles 5 000		Embâcles 5 000
HORS CTEAU	Etude Prév. Inondations 100 000				
	TOTAUX 106 000	TOTAUX 122 000	TOTAUX 117 000	TOTAUX 269 550	TOTAUX 168 692

RAR 2022	<u>Territoire du SBeMS</u>	<u>ERVE</u>	<u>VAIGE</u>	<u>TAUDE / BARAIZE / VOUTONNE RAU DE PARCE</u>	<u>ERVE AVAL / TREULON / BOUCHARDIERE</u>
CONTINUITE		Grattesac (VOUTRE) - Solde 7 583			Bas Ecret (AUVERS) - Solde 31 344 Mère Fontaine (AUVERS) - Solde 33 624
ETUDES			Etude PE Vaiges 29 520	PE Grez 2 280	
RESTAURATION HYDROMORPHO.		79 686	33 402		
SUIVI		Indicateurs (Langrotte à ST PIERRE SUR ERVE) 2 664	Indicateurs (Le Vassé à PREAUX) 2 664		
ENTRETIEN / EMB. PLANTES ENV.		Entretien par Vert Avenir (2021) 6 240			
HORS CTMA		Etude compl St Jacques 3 780			
		TOTAUX 99 953	TOTAUX 65 586	TOTAUX 2 280	TOTAUX 64 968

	D	R
PREVISIONS TRAVAUX 2023	783 242	548 767
RAR 2022	232 787	123 655
	1 016 029	

Délibération :

Madame la Présidente expose le rapport suivant :

Le présent rapport s’inscrit dans les dispositions introduites par l’article 107 de la loi NOTRe venues modifier l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour préciser les éléments nécessaires à la tenue du débat sur les orientations budgétaires, ainsi que les nouvelles règles introduites par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018.

Conformément à ces textes, il fait état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette, de la présentation de la structure et de l’évolution des dépenses de personnel, de l’évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que de l’évolution du financement annuel.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires (ROB) fait l’objet d’une présentation en comité syndical, d’un débat et d’un vote acté par une délibération.

Cette dernière ainsi que le ROB sont transmis au représentant de l’Etat, aux collectivités adhérentes et publiés.

Ce rapport est présenté en annexe.

Le Comité Syndical :

- donne acte de la tenue du débat d’orientation budgétaire 2023.

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023

Délibération :

Mme La Présidente expose aux membres les dispositions de l’article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux possibilités d’engager, de liquider et mandater des dépenses réelles d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, jusqu’à l’adoption du budget primitif de l’exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Budget : Limite du quart des crédits ouverts à l’exercice 2022 soit **380 669,20 € x 25 % = 95 167,30 €**

Imputation	Libellé	Montant
C/2128 – Op. 2022-1	Aménagement terrains	30 212,00
	TOTAL	30 212,00

Le Comité syndical, après délibération :

- Approuve cet exposé,
- Autorise Mme La Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2023 selon le détail mentionné ci-dessus,
- Précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2023.

PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

Délibération :

Mme la Présidente informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Eau « Sarthe aval » en 2023. Le programme CT’Eau 2023 pourrait s’établir de la manière suivante :

Entretien / embâcles / Plantes envahissantes (Partie Mayenne).....	= 15 500 €
Entretien / embâcles (Partie Sarthe)	= 5 000 €
Suivis des indicateurs	= 6 000 €
Restauration hydromorphologique (Partie Mayenne)	= 155 000 €
Restauration hydromorphologique (Partie Sarthe)	= 224 000 €
Continuité écologique (Partie Mayenne).....	= 125 000 €
Continuité écologique (Partie Sarthe).....	= 61 500 €
Etudes (Partie Mayenne).....	= 66 000 €
Etudes (Partie Sarthe).....	= 26 500 €
TOTAL 2023	= 684 500 €

Le Comité syndical, après délibération :

- Approuve le programme de travaux dans le cadre du Contrat Territorial Eau « Sarthe aval » pour 2023 ;
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de La Loire pour l'année 2023 ;
- Autorise Mme La Présidente à signer tout document lié à ce dossier (marchés, avenants, dossiers de subvention, conventions de mandats, ...).

QUESTIONS DIVERSES

> Point DIG Etude Bilan Taude – Erve aval – Treulon – Bouchardière – Rau de Parcé

Cécilia ANDRE explique que le dossier réglementaire a été déposé auprès de la DDT de la Sarthe (avec avis de la DDT de la Mayenne).

Les deux DDT se sont mis d'accord, si les délais sont respectés, il n'y aura pas d'enquête publique, ni de consultation du public.

Un projet d'arrêté inter-préfectoral est en attente de signature des Préfets de la Sarthe et de la Mayenne.

Mais si le délai est dépassé, nous passerons en enquête publique soit une durée de 9 mois de procédure, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de travaux en 2023 sur les bassins versants concernés.

> Commissions territoriales

Mme la Présidente indique que des réunions des Commissions territoriales seront organisées en mai prochain.

Les dates seront communiquées au prochain comité syndical.

Prochain comité syndical
Jeudi 23 mars 2023 à 10h00
AUVERS LE HAMON
+ Visite de chantiers
(Prévoir bottes)

Le Secrétaire de séance
Michel DURAND



La Présidente
Adélaïde DEJARDIN

